

ᑲᑎᑲᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK  
KATIVIK environmental advisory committee  
C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

PROCES-VERBAL

QUARANTIEME ASSEMBLÉE

AJOURNÉE

ÉTAT - PROJET

Val d'Or, 20 novembre 1987

## PROCES-VERBAL

### COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK

Val d'Or, le 20 novembre 1987

**PRÉSENTS:** M. Michael Barrett, Vice-président, A.R.K.  
M. Louis Cossette, Environnement-Québec  
M. Jacques Giguère, Environnement-Québec  
M. Tommy Grey, Président, A.R.K.  
M. Jimmy Mark, A.R.K.

**OBSERVATEURS:** M. Carol Martin, B.F.E.E.E.  
M. Michel Bourgon, B.F.E.E.E.

**SECRÉTAIRE:** M. Philippe DiPizzo

En raison de l'absence de représentant du Gouvernement fédéral, le quorum n'a pas été obtenu et l'assemblée a été ajournée. Les membres ont demandé au secrétaire de préparer une lettre à l'attention du ministre de l'Environnement fédéral, ainsi qu'au sous-ministre de l'Environnement du Québec, au sujet de la participation des deux paliers de gouvernement aux activités du Comité consultatif.

Les membres présents ont cependant profité de la présence de MM Martin et Bourgon pour obtenir une mise à jour des questions suivantes, de juridiction fédérale:

1. Les activités de vol militaire au Québec et au Labrador;
2. L'amélioration du Processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement;
3. La Base d'opération avancée (B.A.A.) à Kuujjuaq;
4. L'administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (C.B.J.N.Q.).

---

1. Les activités de vol militaire au Québec et au Labrador

En février dernier, la Commission d'évaluation environnementale (la Commission) rendait publiques les directives pour la préparation de l'énoncé des incidences environnementales (ÉIE) par le promoteur du projet, le ministère de la Défense nationale (DN). L'ÉIE sera le document de base pour les autres étapes de l'examen, et devrait être en principe terminé en septembre 1988. La Commission publiait également, en avril dernier, le résumé de ses directives dans un texte clair et facile à comprendre.

La firme FENCO, filiale de Lavalin établie à St-Jean (Terre-Neuve), a reçu le mandat de préparer l'ÉIE.

Depuis la publication des directives, les activités de la Commission ont été quelque peu ralenties. La Commission a tenu quelques audiences publiques, et a effectué certaines recommandations, notamment sur le nombre actuel de sorties de vol, l'altitude et les restrictions saisonnières, de même que sur l'amélioration de la communication avec le public. Quelques unes de ces recommandations furent mises en pratique par la Défense nationale, alors que d'autres furent carrément rejetées.

Une ligne téléphonique sans frais a été installée, mais son efficacité est discutable. Cette ligne s'est déjà avérée inefficace par le passé, et il est douteux que cette situation change. En principe, cette ligne devrait être utilisée par les groupes de chasseurs pour aviser la Défense nationale de leur localisation. Plusieurs organismes autochtones ont, par ailleurs, signifié qu'ils refuseraient d'utiliser cette ligne téléphonique.

Au courant de l'été, la Commission et le ministre de l'Environnement ont entamé des discussions au sujet du mandat de cette dernière et des ambiguïtés dans son interprétation. Il existe des différences marquées entre les pouvoirs de la Commission tels que définis dans l'Entente de principe (Memorandum of Understanding) et l'interprétation du ministre de l'Environnement. Le ministre devrait étudier les positions de la Commission et donner sa réponse bientôt. Par ailleurs, il semble que la Défense nationale ne soit pas disposée à stopper ses activités de vol même si la directive émanait de la Commission, laquelle a le pouvoir de le faire selon l'Entente de principe.

Un appui financier pour la participation du public à l'évaluation environnementale des activités de vol militaire est disponible. Les demandes doivent être acheminées avant la fin de mars 1988. Un montant de 200 000\$ est à la disposition des intervenants pour la première phase, qui comprend la période précédant la soumission de l'ÉIE à la Commission par la Défense nationale. La phase II couvre la période d'examen de l'ÉIE et les audiences publiques qui suivront. La balance des fonds de la phase I, plus un montant additionnel de 300 000\$, sera attribuée aux intervenants. Une quinzaine de demandes ont déjà été reçues, parmi lesquelles 9 ont été approuvées. Une seule demande provenant du Québec a été approuvée: il s'agit de celle de la Société Makivik.

L'ÉIE sera acheminé à la Commission, qui en effectuera l'examen et qui le diffusera pour étude par le grand public, les organismes gouvernementaux et les experts

techniques de la Commission. Si l'ÉIE ne correspond pas aux directives émises par la Commission, celle-ci peut demander au promoteur des informations supplémentaires avant de tenir des audiences publiques.

M. Jacques Kurtness, de Mashteuiash (Pointe-Bleue), remplace M. William Jourdain comme membre de la Commission. Une groupe de 19 experts a été appointé par la Commission pour examiner l'ÉIE; leurs services seront également disponible aux groupes intéressés à étudier l'ÉIE.

La Commission entrevoit certains problèmes dans le processus d'examen. En effet, plusieurs groupes ont publiquement signifié leur refus de collaborer avec la Défense nationale durant l'élaboration de l'ÉIE, et avec la Commission au moment de son examen. Pour cette raison, la Commission aura probablement des difficultés à examiner les répercussions environnementales des activités de vol militaire.

De plus, la Commission ne possède actuellement pas suffisamment de renseignements sur le projet lui-même, particulièrement sur la nature de l'entente avec les Pays-Bas, le Centre d'entraînement, les aires d'entraînement et de bombardement, le type de bombes et les méthodes de bombardement.

Enfin, la justification du rôle de la Commission est étroitement liée au choix du futur emplacement. Si le Canada acceptait une proposition éventuelle de l'OTAN, les pouvoirs de la Commission seraient grandement diminués. La Commission estime que le gouvernement doit prendre une décision à la lumière des conclusions de l'examen de l'ÉIE, opinion que ne partage pas la Défense nationale.

## 2. L'amélioration du Processus fédéral d'examen en matière d'environnement

Le processus fédéral d'examen a été mis sur pied depuis une quinzaine d'années. L'an dernier, le ministre de l'Environnement exprimait son intention d'y approter des améliorations importantes, et entamait une révision interne du processus dans son ensemble. Le document de travail présenté par le BFEED résume le processus actuel et ses lacunes principales, et identifie des alternatives pour améliorer le processus.

Plusieurs consultations régionales ont eu lieu au cours de novembre dernier, et les résultats et conclusions seront étudiés lors d'un atelier national qui devrait avoir lieu en février 1988. Le ministre déposera à ce moment une série de recommandations au Cabinet.

Il est clair que le régime environnemental prescrit par la Convention ne sera pas affecté par les nouveaux

changements, mais le BFEEE aimerait obtenir la participation de divers organismes du Nouveau-Québec. Le Comité consultatif présentera ses commentaires vers la fin janvier 1988.

3. La Base d'opération avancée à Kuujjuaq

Ce projet de développement de la Défense nationale en est encore au stade préliminaire. Le ministère de la Défense nationale a de toute façon indiqué à l'administrateur fédéral son intention de soumettre ce projet au processus fédéral d'examen en vigueur dans le territoire Kativik.

Le Comité consultatif a l'intention de tenir un atelier d'information publique pour la population de Kuujjuaq au courant de l'hiver, avec la participation du major Clarke, gérant de projet pour la Défense nationale.

4. L'administrateur fédéral du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois

M. Gilles Lamoureux a officiellement démissionné de son poste d'administrateur fédéral des chapitres 22 et 23 de la Convention. Le nouvel administrateur sera vraisemblablement le Président exécutif actuel du BFEEE, M. Ray Robinson, qui assumera la gestion et le contrôle de la participation fédérale au divers comités environnementaux créés par la Convention. Cette nomination devrait se faire bientôt, et le Comité consultatif sera officiellement avisé de la décision du gouvernement. Le Service de protection de l'environnement continuera cependant son rôle actif dans l'évaluation et l'examen des projets au sein des comités existants (Comité d'examen, de sélection, par exemple).

La prochaine assemblée du Comité consultatif aura lieu vers le 14 janvier prochain à Montréal ou à Québec. Ceci sera confirmée au cours des prochaines semaines.

ᑲᑎᑲᑦ ᑭᑦᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ ᑲᑎᑲᑦ

comité consultatif de l'environnement KATIVIK

KATIVIK environmental advisory committee

C.P. 9, KUUJJUAQ, QUÉBEC, J0M 1C0 • TÉL.: (819) 964-2941

KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

MINUTES

FORTIETH SITTING

ADJOURNED

DRAFT

Val d'Or, 20 November 1987

## MINUTES

### KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE

Val d'Or, 20 November 1987

**PRESENT:** Mr. Michael Barrett, Vice Chairman, KRG  
Mr. Louis Cossette, Environment Quebec  
Mr. Jacques Giguère, Environment Quebec  
Mr. Tommy Grey, Chairman, KRG  
Mr. Jimmy Mark, KRG

**OBSERVERS:** Mr. Carol Martin, FEARO  
Mr. Michel Bourgon, FEARO

**SECRETARY:** Mr. Philippe DiPizzo

We were unable to get a quorum because federal representatives were absent; consequently, the meeting was cancelled. The members present did however ask the Secretary to prepare a letter for the federal minister of the environment and for the provincial deputy minister of the environment about their respective government's participation on the KEAC.

The members nevertheless took advantage of Messrs. Martin and Bourgon's presence to obtain updated information on the following subjects which are under federal jurisdiction:

1. Military flying activities in Quebec and Labrador.
2. Improvement of the Federal Environmental Assessment and Review Procedure.
3. The Forward Operating Location (FOL) in Kuujuaq.
4. Federal Administrator provided for in section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA).

---

1. Military flying activities in Quebec and Labrador

In February 1987, the Panel issued guidelines for the drafting of the Environmental Impact Statement (EIS) by the proponent of the project, the Department of National Defence (DND). This report will be used as reference for the other phases of the assessment and should theoretically be available in September 1988. The Panel

also made public, in April 1987, a summary of its guidelines in a clear and simple text.

FENCO, a Lavalin subsidiary established in St. John's, Newfoundland, has received the mandate to prepare the EIS.

Since the publication of the guidelines, the Panel's activities have somewhat diminished. Since then, however, it has held a few public hearings and issued recommendations namely on the current number of low-level flights, altitude and seasonal restrictions, and communication improvement. Some of these recommendations were readily implemented whereas others were rejected outright by DND.

A toll-free number has been established, but its effectiveness is dubious. In the past, this system was inadequate and nothing indicates it will be anymore useful now. Theoretically, the line is used to inform DND of the presence of aboriginal groups on the land. Several aboriginal groups have already announced that they will not use this service.

Over the summer, the Panel and the Minister of the Environment began discussing the Panel's mandate and ambiguities in its interpretation. There are distinct differences between the powers awarded to the Panel in the Memorandum of Agreement and the way the Minister of the Environment interprets them. The Panel would like its mandate confirmed by the Minister, whose reply should be forthcoming. Moreover, it seems DND would not be willing to halt its flying activities should the Panel request it although the latter is empowered to do so by virtue of the Memorandum of Agreement.

Financial support for public participation in the environmental review of military flying activities will be available. Participants' applications must however be received before the end of March 1988. \$200 000 has been earmarked for phase I which includes the period before DND presents the EIS to the Panel. Phase II covers the period during the examination of the EIS and the subsequent public hearings. \$300 000 will be available in addition to the funds remaining from phase I. About fifteen applications were received and, of these, nine were accepted. The only proposal approved from Quebec was Makivik Corporation's.

The EIS will be reviewed by the Panel upon reception. The comments presented by interested parties will be considered at that time. If the statement is prepared according to the Panel's guidelines, a series of public hearings will ensue whereas if the statement does not



comply with the guidelines issued by the Panel, DND will have to provide additional information to the Panel.

Mr. Jacques Kurtness, from Mashteuiash (Pointe-Bleue) now replaces Mr. William Jourdain on the Panel. A group of nineteen specialists has also been asked to review various topics covered by the Environmental Impact Statements. Their services will be available to the groups interested in examining the EIS.

The Panel anticipates certain problems during the examination of the EIS. Several aboriginal groups have publicly refused to co-operate with DND during the preparation of the Statement and with the Panel during the review of the Statement. Consequently, the Panel will be unable to assess the impact of flying activities on the environment.

Furthermore, the Panel believes it does not have enough information on the project itself, especially on the nature of the agreement signed with the Netherlands this year, the Training Centre (the description is not complete), training areas, the type of bombs, and bombing methods.

Finally, the justification of the Panel's role in this issue is closely related to the country NATO will chose. Should Canada accept an eventual NATO proposal then the Panel will be considerably weakened, if not obliterated. The Panel believes the government of Canada must take a decision based on the EIS and the final recommendations formulated by the Panel, but DND does not share this point of view.

2. Improvement of the Federal Environmental Assessment and Review Procedure

The Federal Environmental Assessment and Review Procedure has been in effect now for fourteen years. Last year, the Minister of the Environment stated that he intended to modify the procedure significantly and initiated an internal review of the entire process. The working document presented last fall by FEARO describes the current process and its drawbacks in detail and prescribes potential solutions to improve the situation.

A series of public hearings began in November and FEARO will include provincial participation when necessary. A national workshop will be held next February where the results and conclusions of the regional meetings will be made public. The Minister will subsequently submit a series of recommendations to the Cabinet.

The process will evidently not affect the federal procedure in effect in the territory delineated by the James Bay and Northern Quebec Agreement, but FEARO would nevertheless like to enlist the participation of the various groups of the region in the general review of the federal procedure.

3. The Forward Operating Location (FOL) in Kuujjuaq

This development project, whose proponent is DND, is still on the drawing table. DND has nevertheless voiced its intention of submitting the project to the Federal Administrator and of respecting the environmental assessment and review procedure in effect in the region.

During the winter, the KEAC will organize a public information session in Kuujjuaq with the project manager, Major Clarke, for the benefit of the population of Kuujjuaq and interested parties.

4. Federal Administrator provided for in section 23 of the James Bay and Northern Quebec Agreement (JBNQA)

Mr. Gilles Lamoureux resigned as Federal Administrator appointed by virtue of sections 22 and 23 of the JBNQA. According to Mr. Martin, it seems that FEARO's executive chairman, Mr. Ray Robinson, will assume control and management of the federal participation on the environmental committees established under the JBNQA. The Federal Administrator should be appointed shortly and, in all likelihood, from within FEARO. The KEAC will be officially and promptly notified of the appointment of the new Federal Administrator. The Environmental Protection Services will continue, however, to participate actively in the assessment and review of projects within the existing committees (Review Committee and Selection Committee, for example).

The next KEAC meeting will be held around the 14 January 1988 in Montreal or Québec. The date and place will be confirmed in the next few weeks.